

Définitions

Âge moyen de la mère à l'accouchement : âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à chaque âge la fécondité observée pour les femmes du même âge l'année considérée.

La nomenclature des professions et **catégories socioprofessionnelles** dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Chômage :

Au sens du recensement, est au **chômage** toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi.

L'Insee produit des **taux de chômage localisés** (rapport entre le nombre de chômeurs et la population active) par région, département et zone d'emploi à partir d'une synthèse de différentes sources :

- des données administratives sur l'emploi ;
- des séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi ;
- de l'Enquête Emploi en Continu (EEC).

Le **couple** au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait. Cette définition d'un couple est utilisée à partir de la diffusion des résultats statistiques du millésime 2013, pour laquelle les couples de même sexe sont pris en compte dans l'élaboration des résultats du recensement.

Diplôme :

Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder.

Aucun diplôme, brevet des collèges (pas ou peu diplômé) :

- Pas de scolarité ou scolarité achevée avant la fin de l'école primaire ;
- Scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- Scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;
- Certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ;

CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent

Baccalauréat, brevet professionnel :

- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ;
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent.

Diplômé du supérieur :

- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ;
- Licence, licence professionnelle, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;
- Master, DEA, DESS, diplôme de grande école de niveau bac+5, doctorat de santé ;
- Doctorat de recherche (hors santé).

Emploi en équivalent temps plein (EQTP) : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP.

Est comptée comme **enfant** d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge et sexe de l'année considérée.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

La nomenclature des **familles professionnelles (FAP)** est construite à partir d'un croisement du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) et des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Chaque FAP regroupe des professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. La nomenclature des FAP utilisée se subdivise en 87 familles regroupées. Les termes de « métier » et de « profession » sont utilisés de façon équivalente et s'appuient sur cette nomenclature.

Les **inactives** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, personnes en étude ou à la retraite ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Mode de cohabitation

Plusieurs modes de cohabitation sont distingués ici pour les personnes de 18 à 29 ans :

Les **jeunes de 18 à 29 ans vivant dans leur famille** sont les personnes de 18 à 29 ans vivant dans le même logement que leurs parents (ou un de leurs parents) ou dans le même logement qu'un autre membre de leur famille, hors conjoint ou enfant (exemple : grand-parent, frère...).

Les **jeunes de 18 à 29 ans autonomes** sont définis ici comme les personnes de 18 à 29 ans ne vivant pas dans le même logement que leurs parents ou un autre membre de leur famille (hors conjoint ou enfant).

Un jeune autonome peut vivre :

en couple ou famille monoparentale : le jeune est adulte d'un couple (avec ou sans enfant) ou d'une famille monoparentale et le couple ou la famille monoparentale est l'unique occupant du logement ;

seul : le jeune occupe seul son logement ;

en colocation : le jeune, en couple ou non, partage son logement avec d'autres personnes ;

en communauté : le jeune est recensé dans une communauté (services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen et long séjour, foyers et résidences sociales ou assimilés, établissements hébergeant des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement, casernes, établissements pénitentiaires, établissements sociaux de court séjour...).

Plusieurs modes de cohabitation sont distingués ici pour les personnes de 65 ans ou plus :

personne vivant à domicile, en couple

personne vivant à domicile, seule

en service de moyen ou long séjour : Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), établissement de soins médicaux de longue durée, structure pour adultes handicapés, structure sociale pour adultes et familles..

autres situations : personne ne vivant pas seule ou en couple dans son logement (exemple : personne hébergée chez son enfant, colocation ...) et personne recensée dans une communauté hors service de moyen ou long séjour (exemple : communauté religieuse, établissement social de court séjour...).

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Le niveau de vie du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : 1 pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Les chiffres de **population** présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

La population des résidences principales (ou population des ménages) ;

La population des personnes vivant en communautés ;

La population des habitations mobiles, les sans-abris et les bateliers rattachés au territoire.

Le **salaires en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Spécialités et séries en classe terminale

Spécialités en terminale générale

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Littérature, philosophie, langues (Littérature et philosophie, Humanités, Langues, Littératures et cultures étrangères, Langues et culture de l'Antiquité)

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

Sciences de l'ingénieur

Numériques et sciences informatiques

Arts (Arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)

Les spécialités « Écologie - Agronomie et Territoire », dans les lycées agricoles et « Sports Éducation Physique, pratiques et cultures sportives » présentes depuis la rentrée 2021 ne sont pas reprises dans ce document.

Séries de baccalauréat technologique

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Les séries Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sous tutelle partagée entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture et de la communication et Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole ne sont pas reprises dans ce document.

Spécialités de baccalauréat professionnel

Il existe une centaine de spécialités de baccalauréats professionnels. Chaque spécialité du baccalauréat professionnel est définie par un arrêté du ministre chargé de l'Éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes.

Dans ce document, seules les spécialités représentant au moins 30 élèves et 1 % des élèves en lycée professionnel sont retenues.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et la population totale correspondante.

Le **taux d'emploi au sens du recensement de la population** rapporte le nombre de personnes en emploi au sens du recensement à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Pour en savoir plus

Insee, « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », Chiffres détaillés, mars 2024

Insee, « Une économie en croissance, une pauvreté et des inégalités en baisse, mais toujours peu d'emplois », Chiffres détaillés, octobre 2021

Caractéristiques démographiques

Insee, « Une population en hausse et vieillissante, malgré des naissances nombreuses - Projections de population à La Réunion à l'horizon 2050 », Insee Analyses Réunion No 77, novembre 2022

Insee, « Les migrations résidentielles à La Réunion de 2010 à 2019 », Insee Analyses Réunion No 67, février 2022

Insee, « Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais », Insee Première No 1853, avril 2021

Conditions de vie

Insee, « Davantage de seniors en perte d'autonomie à domicile à La Réunion que dans l'Hexagone », Insee Flash Réunion No 263, décembre 2023

Insee, « Panorama de la pauvreté - Une forte pauvreté et des fragilités territoriales liées à l'insertion professionnelle et à la situation familiale », Insee Dossier Réunion No 07, octobre 2023

Insee, « Enquête Migrations, Famille et Vieillessement 2020-2021 - Panorama des évolutions de la société réunionnaise de 2010 à 2020 », Insee Analyses La Réunion n° 79, décembre 2022

Santé

Insee, « Davantage de seniors en perte d'autonomie à domicile à La Réunion que dans l'Hexagone », Insee Flash Réunion No 263, décembre 2023

ARS-ORS, « Portrait régional du territoire », avril 2023

Insee, « Enquête Santé à La Réunion en 2019 », Insee Analyses Réunion No 58, mai 2021

Violences

SSMSI, « Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023 », Interstats Analyse n°65, janvier 2024

SSMSI, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », Info Rapide n°28, novembre 2023

SSMSI, « La hausse des infractions enregistrées pour outrage sexiste se poursuit en 2022 mais à un rythme plus modéré », Info Rapide n°27, octobre 2023

Ined, « Violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples à La Réunion - 1ers résultats de l'enquête Virage », 2019

ORS, « Violences conjugales envers les femmes à La Réunion. Exploitation de l'enquête Virage dans les Outre-mer 2018 », 2020

Enseignement - Éducation

Insee, « Scolarités courtes à La Réunion : 3 100 jeunes déscolarisés avant 18 ans, et 14 800 autres entre 18 et 20 ans », Insee Analyses Réunion No 87, février 2024

Insee, « À La Réunion, malgré des diplômes de plus en plus élevés, les jeunes accèdent toujours tardivement à leur autonomie », Insee Analyses Réunion No 82, juin 2023

Réunion prospective compétences, « Tableau de bord Emploi Formation Femme - Homme, édition 2021 »

Insee, « Au fil des générations, des natifs de La Réunion de plus en plus diplômés », Insee Flash La Réunion n° 202, mai 2021

Travail - Emploi - Salaires

Insee, « L'entrepreneuriat féminin à La Réunion en 2018 - Davantage de femmes entrepreneures, mais toujours dans peu de secteurs », Insee Analyses La Réunion n° 80, février 2023

Insee, « Le non-salariat se développe fortement à La Réunion », Insee Analyses Réunion No 68, mai 2022

Insee, « À La Réunion, malgré quelques exceptions, un accès limité des femmes aux fonctions de pouvoir », Insee Flash Réunion No 223, mars 2022

Insee, « Emploi des personnes nées à La Réunion », Insee Analyses Réunion No 49, novembre 2020